Bien vivre l'épilepsie*

D'après www.prevention.ch
http://www.prevention.ch/epilepsiescolarite.htm

L'épilepsie est une maladie fréquente mais mal connue et entourée de beaucoup de préjugés. Cette maladie qui touche votre enfant est source d'inquiétude pour vous, la famille, l'école…
La réalité est pourtant tout autre. La grande majorité des épileptiques, plus de 80 %, sont en effet bien équilibrés par leur traitement et à même de mener une vie normale.

Quelle scolarité pour votre enfant épileptique ?

Il doit aller à l'école comme les autres et suivre une scolarité normale.
Les établissements spécialisés ne sont réservés qu'à des cas très particuliers.

Quelle performance scolaire attendre de lui ?

Si l'épilepsie de votre enfant est bien équilibrée, il a autant de chances d'avoir de bons résultats scolaires que ses autres camarades.
La maladie peut favoriser une anxiété se traduisant par des troubles du caractère ou une certaine lenteur mal jugée par l'enseignant.
Selon l'âge d'apparition des crises et les difficultés d'équilibration du traitement, une année scolaire peut être perdue, ce qui n'empêchera pas votre enfant de bien réussir dans la vie, comme les autres (en sont témoins des personnages célèbres tel Dostoïevski).

Qui devez-vous prévenir à l'école ?

Ne rien dire est une attitude fréquente, car il existe souvent une certaine réticence de la part des enseignants craignant que leur responsabilité ne soit mise en cause.
Ce n'est que s'il existe de bonnes relations entre parents et établissement scolaire que le directeur d'école et la maîtresse seront tenus au courant par la famille.
Un climat de confiance est indispensable pour qu'en cas de crise toute mesure à prendre soit effectuée sans retard et sans affolement.
En revanche, vous ou votre médecin traitant devez informer le médecin scolaire, dans la mesure du possible, pour qu'il puisse avoir un rôle de prévention, voire d'information.

Quels sports votre enfant peut-il pratiquer ?

L'enfant épileptique traité et bien équilibré peut suivre normalement les cours de gymnastique, danse, judo, équitation…
Pour la natation, il est nécessaire que le moniteur averti surveille en permanence le cours, prêt à intervenir lors de la survenue d'un malaise (le médecin scolaire est souvent amené, devant des réactions de rejet du professeur, à l'informer directement pour dédramatiser la situation).
En principe, les sports proposés en classe sont autorisés. Tous les sports en contact direct avec le sol peuvent être pratiqués sans danger. Seuls certains sports en général extrascolaires sont déconseillés voire contre-indiqués : alpinisme, parapente, deltaplane, plongée sous-marine…

Et la cantine ?

L'alimentation de l'enfant épileptique est une alimentation normale, conforme à celle des enfants de son âge, établie selon les règles précises de toute cantine scolaire.

Quelle « vie » l'enfant peut-il mener ?

À côté de la vie scolaire propre à tout enfant, l'enfant épileptique doit mener une vie équilibrée, sans à-coups répétés.
Le temps de sommeil est un facteur primordial : tout surmenage, toute nuit trop brève, favorisent la survenue d'une crise.
À l'adolescence, attention aux boissons alcoolisées prises à l'occasion de fêtes, d'anniversaires…

Quelle assurance devez-vous souscrire pour votre enfant ?

L'enfant épileptique bien équilibré vivant en milieu familial est considéré comme un enfant normal et non comme un enfant handicapé. L'assurance scolaire ou toute autre assurance « responsabilité civile » couvrent normalement les risques éventuels.

** Document réalisé par les laboratoires Ciba-Geigy.*

TOUS DROITS RESERVES - LA REVUE DU PRATICIEN